

LA MARÉE MONTANTE

DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA
VOL. 20 N°1 FÉVRIER 2019

Appel de bénévoles

Comité pour la revalorisation du Berceau de Kamouraska

Voir détails en page 17



Crédit photo: Musée régional de Kamouraska

CENTRE DE RÉNOVATION

CAMILLE DUMAIS



1005, Lévesque, Saint-Pascal 492-2347

www.camilledumais.com

- ▶ Portes et fenêtres
- ▶ Matériaux de construction
- ▶ Service de décoration
- ▶ Poêles et foyers
- ▶ Outillage à bois

Construction

Yves Gosselin

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Spécialiste en rénovation de maison ancestrale
et construction neuve d'allure ancestrale

418 492-3492

Cell. : 418 714-5736

9, route Lauzier
Kamouraska



Vie municipale

Rénovation du bureau municipal

Alors que les rénovations de la salle communautaire sont terminées depuis plusieurs mois, la Municipalité procédera dans les prochaines semaines à une rénovation des bureaux municipaux. Nous ferons tout en notre possible pour que cela occasionne le moins de perturbation possible aux services rendus aux citoyens, mais cela engendrera tout de même

une légère modification à l'horaire d'ouverture, ainsi qu'une suspension temporaire de la location de la salle communautaire, sauf pour certaines demandes précises de nos citoyens. Quant aux rénovations extérieures, elles se réaliseront plus tard au printemps 2019. Plus de détails à venir pour ces deux projets, restez à l'affût!

De nouvelles fonctions pour Benoit Randall

Lors de la séance ordinaire de janvier du conseil municipal, la Municipalité a nommé Benoit Randall à titre de directeur général adjoint. L'objectif de cette nomination est de préparer dès maintenant la relève dans l'administration municipale. Parmi ses nouvelles tâches, monsieur Randall aura comme dossier le comité

consultatif en urbanisme. Les projets ou demandes des citoyens seront dorénavant reçus par celui-ci. Les projets de développement de la municipalité de Kamouraska seront également pilotés par monsieur Randall et les bénévoles des divers comités de la communauté.

De nouveaux projets pour Valérie Dumont

Valérie Dumont, adjointe administrative, aura plusieurs défis à relever en 2019! En effet, la municipalité de Kamouraska veut débiter la numérisation de ses archives et de tous ses dossiers, conformément à sa nouvelle politique d'archivage, présentement en processus de

révision. C'est madame Dumont qui pilotera l'exercice. Par ailleurs, en plus de coordonner la mise en place de la mise à jour du plan de sécurité civile, madame Dumont aura comme mandat, avec une firme spécialisée, de refaire le site web de la Municipalité.

LA MARÉE MONTANTE
DE KAMOURASKA

Pour nous contacter: Développement de Kamouraska
67, avenue Morel, Kamouraska, QC G0L 1M0
418 492-6523 poste 3
developpement@kamouraska.ca
Le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

Prochaine date de tombée:
15 mars 2019

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. à 325 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris, ou **gratuitement en s'inscrivant à la liste d'envoi par courriel**. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

L'équipe du journal:
Montage : Valérie Dumont et Benoit Randall
Révision linguistique: Claude Langlais
Crédit photo page couverture : Musée régional de Kamouraska

UN MOT DE VOTRE COMITÉ MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Dans le but d'assurer la protection des personnes et des biens en cas de sinistre sur son territoire, la municipalité de Kamouraska est à mettre à jour son plan de sécurité civile, et ce en conformité avec le modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Cela afin de respecter les dispositions du « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » adopté par le gouvernement provincial au printemps dernier.

La réalisation de ce plan fait partie des actions du conseil municipal dont le but est d'assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens. Un comité particulier a travaillé à la réalisation de ce plan et assure maintenant son implantation.

Afin de bien connaître nos ressources locales, mais surtout pour mieux organiser les secours en cas de besoin, nous procédons à **l'inventaire des ressources** sur notre territoire et nous souhaitons **recruter des personnes qui voudraient se joindre à notre équipe d'intervention** en cas de sinistre majeur.

Nous comptons donc sur votre collaboration pour répondre à ce questionnaire et de nous le retourner soit par **courrier**, par **courriel**, ou en le remettant **au bureau municipal**. Vous pouvez également le compléter **directement en ligne** via notre site internet à l'adresse **www.kamouraska.ca**

Veuillez prendre note que cette liste ne sera pas diffusée à l'externe et servira seulement aux fins du plan de mesures d'urgence de la Municipalité.

Merci de votre collaboration et de votre implication!

RÉPONSE AVANT LE 23 FÉVRIER S.V.P.

Municipalité de Kamouraska

67, avenue Morel Kamouraska (Québec) GOL 1MO

téléphone 418-492-6523 poste 2 télécopieur 418-492-9789

courriel : administration@kamouraska.ca

www.kamouraska.ca



Logo de la sécurité civile au Québec

Partout où vous le verrez, il sera question de sécurité civile



QUESTIONNAIRE À REMPLIR

Nous avons besoin de VOUS!

En cas de sinistre, nous pourrions avoir besoin de bénévoles. Voulez-vous faire partie de nos équipes d'intervention en cas de mise en place du plan des mesures d'urgence ? S.V.P spécifier ci-dessous :

- Travail administratif** (commis de bureau, tenue de registres, travail informatique ou papier...)
- Services aux personnes sinistrées** (accueil, inscription, hébergement, cuisine, santé, accompagnement...)
- Service de renseignements des citoyens** (service téléphonique, comptoir de renseignements, médias sociaux...)
- Travaux divers sur le terrain** (mécanique, équipements, nettoyage...)
- Recherche et sauvetage**
- Télécommunications d'urgence** (si vous avez les équipements nécessaires). Spécifier: _____

QUALIFICATIONS

S.V.P. encercler :

- Professionnels de la santé** : Infirmière, médecin, travailleur social, psychologue, vétérinaire...
- Qualifications spéciales** : Croix-Rouge, Ambulance Saint-Jean, secourisme, RCR...
- Formations spéciales** : cuisinier, matières dangereuses, sauveteur...
- Autres : S.V.P. préciser** : _____

ÉQUIPEMENTS

TYPE	QTÉ	DÉTAILS	TYPE	QTÉ	DÉTAILS
Génératrice		Puissance :	VTT (quatre roues)		Puissance :
Système de chauffage d'appoint		Type :	Motoneige		Puissance :
Pompe portative		Puissance :	Autobus ou minibus		Type :
Embarcation, bateau...		Type :	Équipement lourd, tracteurs...		Type : Puissance :
Radioamateur, radio mobile...		Type :	Autres		

HÉBERGEMENT

Si des citoyens devaient évacuer leur domicile, pourriez-vous procurer de l'hébergement temporaire ?

Nombre de places : _____

COORDONNÉES

POUR POUVOIR CONFIRMER VOTRE INSCRIPTION DANS NOTRE LISTE

Nom :	
Adresse :	
Courriel :	
Téléphone résidence :	
Téléphone cellulaire :	

Socio-culturel

VOICI QUELQUES NOUVELLES DE VOTRE MUSÉE



L'exposition itinérante Têtes d'Affiche, produite par le Musée en 2014, est toujours en circulation. Présentée au Musée régional de la Côte-Nord jusqu'en janvier 2019, elle se déplacera vers la Beauce où elle sera présentée jusqu'au printemps. Bonne nouvelle : le calendrier des locations est complet jusqu'en mai 2020!

Pour une troisième année consécutive, le Musée tenait son souper spectacle-bénéfice le samedi 13 octobre dernier, à la salle communautaire de Kamouraska. Plus de 140 personnes étaient au rendez-vous pour cette soirée-bénéfice. Grâce à votre présence et à votre générosité, l'évènement fut un succès. Je suis particulièrement fière du spectacle offert pendant la soirée. Le groupe « Les fleurs d'Isis » a une vocation amateur, mais lors du souper spectacle, les danseuses ont vraiment bien performé! Bravo à toutes de relever le défi!

L'objectif de cette année : 5 500\$ en profit net. Objectif atteint! Merci à tous nos partenaires, qui contribuent à ce succès. Merci, vraiment.

Je tiens à remercier également Guy, Anne et Vincent qui m'encouragent dans cette aventure et Olivier qui a accepté d'épauler Vincent en cuisine. Merci également à Claire, dynamique et professionnelle.

Nouvelle acquisition.

Monsieur Jean-Louis Gagnon, grand collectionneur d'art, a fait don de l'ensemble de sa collection au Musée. Nous détenons maintenant la plus grosse collection d'œuvres de l'artiste George St-Pierre. Cette collection de tableaux, évaluée à plus de 400 000\$, est un trésor national.

Nous avons en main tous les éléments pour finaliser une exposition itinérante sur les contes et les légendes québécoises. Cette exposition sera l'occasion de mettre en valeur et de diffuser l'histoire et le patrimoine québécois. L'exposition sera disponible dès 2019.

Un texte d'Anik Corminboeuf

BALAI DE RUE - PELLE - GRAVIER - DÉNEIGEMENT
MARTEAU HYDRAULIQUE - CHAMP D'ÉPURATION

EXCAVATION
Robert Dionne & Fils

418 492-5863

6, route de Kamouraska
Kamouraska (Québec) G0L 1M0

FIX AUTO
KAMOURASKA

SÉBASTIEN MASSÉ, PROPRIÉTAIRE
DIRECTEUR D'ATELIER

216, rue Rochette
St-Pascal, Québec, G0L 3Y0
Tél.: 418 308-1001
Téléc.: 418 308-1002
kamouraska@fixauto.com
fixautokamouraska.com

Socio-culturel

CLUB 50 ANS ET + DE KAMOURASKA

Le 22 décembre dernier, le Club des 50 ans + de Kamouraska festoyait à l'occasion du repas des fêtes. La féerie de Noël s'est opérée pour plus de 140 personnes avec magie, chant et prix de présence.

En effet, le magicien Effeil a su divertir les convives et que dire de notre chansonnier qui en a fait chanter plus d'un sur les airs de Noël.

Le Club est heureux du résultat de cette activité qui sera certainement à refaire en 2019!

Le but de notre organisation est de se distraire et de faire des rencontres agréables. Si le cœur vous en dit, vous pouvez vous joindre à nous pour nos diners mensuels qui se tiennent toujours le troisième mercredi du mois. Les réservations peuvent être faites



auprès d'un membre du comité. À noter que notre association compte 110 membres.

Un merci spécial à nos membres et non membres qui nous encouragent mois après mois lors de nos activités. Nous tenons aussi à remercier la municipalité de Kamouraska pour son aide et appui,

entre autres pour le prêt de la salle et dans la réalisation des napperons.

Au plaisir de vous voir le 19 février prochain!

Michel Lavoie pour le Club des 50 ans + de Kamouraska

Photos : Mario Ouimet



Socio-culturel

SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA 2019



Symposium de peinture DU KAMOURASKA

L'équipe de la salle de Kamouraska est à la recherche de bénévoles pour le symposium 2019, qui aura lieu du 18 au 21 juillet 2019.

Nous requérons l'aide de quelques personnes pour accueillir les visiteurs et répondre à leurs questions, ainsi que de celles des artistes sur place.

Si vous avez quelques heures pour nous aider, ce serait parfait! Communiquez avec nous pour de l'information à ce sujet.

Benoit Randall, developpement@kamouraska.ca
ou 418 492-6523 poste 3

Fête de l'hiver

Dimanche 10 février 13 h 30

à la patinoire de Kamouraska

ACTIVITÉ GRATUITE !!!

LE BUBBLE FOOTBALL

Venez vous affronter dans la convivialité !

Tire sur neige
Érablière Nathalie Lemieux

Feu, guimauves et collations

Apportez votre traineau !

Venez en famille et entre amis !

Veuillez noter que la patinoire sera disponible pour patiner avant et après l'activité de bubble football dépendamment de la météo et de l'état de la glace.

Politique Kamouraska

Une marée de richesses

Activité raquette

16 février 2019

Rendez-vous à 18h45 au
coin de la route Lauzier/Jean-
Dionne et rang du Cap

Apportez votre lampe frontale

Activité gratuite, bienvenue à tous!

Socio-culturel



7 avril 2019—Consultation publique

Renouvellement du plan de développement de la Municipalité de Kamouraska

Notez cette date très importante à votre agenda!

Tous les détails vous seront communiqués ultérieurement

Pour information: Benoit Randall, developpement@kamouraska.ca ou 418 492-6523 poste 3

«Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite.»

(Henri Ford)



TABLE DE BILLARD ET TABLE DE PING-PONG À VENDRE

Les deux tables sont situées au local des loisirs. Vous devez faire une offre par écrit avant le 4 mars 15h en mentionnant l'article qui vous intéresse sur l'enveloppe et le prix que vous offrez à l'intérieur de l'enveloppe

Mychelle Lévesque, directrice générale

Municipalité de Kamouraska

67, avenue Morel Kamouraska Québec G0L 1M0
mychellelevesque@kamouraska.ca 418 492-6523 poste 1



Socio-culturel

REMERCIEMENTS

Le 13 décembre dernier, 28 personnes étaient réunies au "Bistro Coté Est" pour un diner pour les personnes seules, suivi d'une distribution de cadeaux et de chants. Merci à Perle et Kim pour l'excellent repas ainsi que pour leur générosité et l'accueil chaleureux.

Nous vous remercions sincèrement pour votre contribution, qui nous a permis de recueillir 200\$ lors de l'événement et dans les tirelires qui se trouvaient au "Jardin du Bedeau", au "Salon Mousse et Vague", à la Chocolaterie "La Fée Gourmande", et à l'église, afin de nous aider à défrayer les coûts du repas.

Merci aussi à nos généreux commanditaires : la Caisse Populaire Desjardins du Centre de Kamouraska, le Conseil municipal de Kamouraska, Andrée Forget massothérapeute, le Jardin du Bedeau, Motel Cap Blanc, Viactive ainsi que le Bistro Coté Est.

De plus, nous sommes très reconnaissants de votre générosité pour les dons reçus en denrées non périssables recueillies à l'épicerie fine le "Jardin du Bedeau" qui nous ont permis de distribuer des paniers de Noël à des citoyens de notre paroisse.

Un merci spécial à la Chocolaterie La Fée Gourmande qui, gracieusement tout au long de l'année, nous donne l'occasion de proposer des chocolats afin de souligner l'anniversaire des personnes seules de 80 ans et plus de notre paroisse.

Le Comité d'entraide de Kamouraska

MALLETTE
SENCRL
Société de comptables
professionnels agréés

LL Avec vous, là où ça compte TT

Gilles Lebel, CPA, CA
Carolynne Thériault, CPA, CA
Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau
Saint-Pascal (Québec)
G0L 3Y0

tél. : 418 492-3515
télec. : 418 492-9640

www.mallette.ca



76, AVENUE MOREL, G0L 1M0 | 418 308-0739
Prenez du bon temps chez Côté Est! Pour en savoir plus sur nos services,
consultez notre site internet : www.cote-est.ca



provigo 
ALIMENTATION LOUIS GRENIER INC.

501, avenue Patry
Saint-Pascal-de-Kamouraska
Québec, G0L 3Y0
Tél.: 418 492-1034
Fax: 418 492-1035
Courriel: alimentationlg@bellnet.ca

Faites votre provigo, si vite, si bon... www.provigo.ca

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents.

SUIVI DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La directrice générale dépose un rapport aux membres du conseil concernant un suivi de la liste des personnes endettées envers la municipalité. Une correspondance a été transmise aux propriétaires qui ont des taxes dues depuis plus d'un an.

Aucune entente n'a été prise par certains propriétaires identifiés sur une liste remise à chaque membre du conseil qui avaient été avisés de prendre entente avant le 3 décembre 2018. Un deuxième avis et un appel téléphonique seront faits auxdits propriétaires en leur mentionnant qu'ils auront jusqu'au 7 janvier prochain pour prendre entente. Une entente a été acceptée pour un propriétaire.

REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS, DE MARQUES D'HOSPITALITÉ OU DE L'AVANTAGE REÇU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale stipule qu'aucun don, marques d'hospitalité ou tout autre avantage (selon l'art. 6, al.4, sur la Loi sur l'éthique), n'a été déclaré par les membres du conseil municipal au 31 décembre 2017.

RÈGLEMENT NO 2018-07 EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES

IL A ÉTÉ RÉSOLU la municipalité de Kamouraska adopte le règlement numéro 2018.07. (Ce règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes intéressées peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux » ou en personne au bureau municipal).

TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014-2018

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska adopte la résolution 18.12.281 (Cette résolution étant trop longue pour être reproduite ici, les personnes intéressées peuvent la consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux » ou en personne au bureau municipal).

RÉSOLUTION POUR AFFECTATION DU SURPLUS AQUEDUC-ÉGOUT POUR DÉPENSES EFFECTUÉES EN 2018 SUR LE RÉSEAU DE LA MUNICIPALITÉ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité autorise la directrice générale à affecter au surplus aqueduc-égouts les dépenses suivantes de l'année 2018 :

Achat d'un échantillonneur : 3 459.34 \$;
Nettoyage du puits d'alimentation : 22 309.84 \$;
Remplacement d'un purgeur d'air : 4 923.45 \$;
TOTAL À APPLIQUER AU SURPLUS AQUEDUC/ÉGOUTS : 30 692.63 \$

RÉSOLUTION D'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO POUR LE MAINTIEN D'UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE POUR TOUS

IL A ÉTÉ RÉSOLU d'adopter la Politique de tolérance zéro pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous de la Municipalité de Kamouraska ; DE réaffirmer les quatre valeurs de la Municipalité en matière de santé et sécurité au travail, soit la promotion de la dignité de la personne, la protection de l'intégrité physique et psychologique des employés municipaux, le respect envers les employés municipaux et entre les différentes personnes appelées à œuvrer auprès de la Municipalité et la sécurité des employés municipaux ; DE désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'application de la présente Politique en faisant les adaptations nécessaires.

AVIS DE MOTION EST PRÉSENTÉ PAR Denis Robillard qu'à une séance ultérieure, la Municipalité adoptera un règlement établissant la répartition des coûts des travaux de remplacement de la porte no. 1 de l'Aboiteau Saint-Louis/Saint-Germain exécutés en 2018 selon l'acte de

répartition préparé par la MRC de Kamouraska. Le conseiller Denis Robillard procède à la présentation du projet de règlement 2018-09 qui sera adopté à une séance subséquente dont les travaux consistent à stabiliser avec enrochement et géotextile autour du dispositif d'évacuation no 1. Ces travaux ont été réalisés les 13 et 14 février 2018.

AVIS DE MOTION EST PRÉSENTÉ PAR Michel Dion qu'à une séance ultérieure, la municipalité adoptera un règlement établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien (retraits des sédiments accumulés) sur 1 860 mètres en 2018 selon l'acte de répartition préparé par la MRC de Kamouraska sur le cours d'eau J.B. Raymond et sa Branche Ouest. Le conseiller, Michel Dion, procède à la présentation du projet de règlement 2018-10 qui sera adopté à une séance subséquente dont les travaux consistent à l'entretien (retraits des sédiments accumulés) sur 1 860 mètres. Ces travaux ont été réalisés les 15 et 16 mai 2018.

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1- 1 du Québec au montant de 4 500.00 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400.00 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900.00 \$; QUE la municipalité autorise Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire- trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

DEMANDE DE GESTION DU BERCEAU DE KAMOURASKA ET DU PARC CHALOULT À LA FABRIQUE SAINT-LOUIS-DE-KAMOURASKA

Conseil municipal de Kamouraska



IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska demande à la Fabrique Saint-Louis-de-Kamouraska d'accorder à la municipalité la gestion des terrains et/ou espaces aménagés identifiés ci-hauts.

DOSSIERS CCU

Aucun dossier n'a été déposé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

INFORMATIONS DU MAIRE

Invitation à lire le journal « La Marée montante » de décembre.

APPROBATION DES COMPTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL : LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 30/11/18 : 30 935.00 \$; LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS : 18 169.68 ; GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR MARS 2018 : 49 104.68 \$. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CORRESPONDANCE POUR NOVEMBRE 2018 POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

ACTIONS POUR L'ACHAT LOCAL DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES

IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE la MRC de Kamouraska adhère aux principes suivants : De promouvoir la fierté de choisir d'abord des produits et services locaux dans la MRC de Kamouraska ; De demander aux organismes publics d'adopter le principe de favoriser les produits agroalimentaires locaux ; De demander aux municipalités d'inclure dans l'évaluation des projets à être financés, une bonification pour l'utilisation ou la promotion de produits agroalimentaires locaux ; De demander à toutes les municipalités du Kamouraska et les MRC du Québec d'adopter des actions en faveur de l'achat et de la promotion des produits agroalimentaires locaux.

COMMANDITE COMITÉ D'ENTRAIDE (DÎNER DES PERSONNES SEULES)

IL A ÉTÉ RÉSOLU D'UNE commandite pour la remise de petits cadeaux individuels qui seront remis aux personnes seules lors du dîner de Noël qui se tiendra le 13 décembre prochain au Café Côté Est. Montant demandé : 200.00 \$. QUE le remboursement sera fait sur réception d'une pièce justificative.

PRIX DE FIN D'ANNÉE – ANNÉE 2019 – COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska appuie financièrement la demande du Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière concernant la remise des prix scolaires prévue le 6 juin 2019. Montant versé : 100.00

STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (ANNÉE 2017)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska s'engage à régler le problème de précisions du débitmètre à l'usine de traitement de l'eau potable applicable à l'année 2017 et ce, d'ici le 1er septembre 2019.

PRÉVOIR SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR L'ADOPTION PAR RÉOLUTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (BUDGET) DE L'ANNÉE 2019 ET DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR 2019-2020-2021. Une séance extraordinaire se tiendra lundi le 17 décembre prochain à 20H00 concernant l'adoption par résolution des prévisions budgétaires (budget) de l'année 2019 ainsi que le plan triennal des immobilisations pour 2019-2020-2021. Un avis de convocation à cette séance extraordinaire est remis à chaque membre du conseil par la directrice générale.

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 18-11-271 – APPLICATION D'UN BUDGET AFFECTÉ DE 100 000.00\$ AU 31 DÉCEMBRE 2017

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska annule la résolution numéro 18-11-271 adoptée le 5 novembre dernier concernant le transfert du montant réservé au 31 décembre 2017 (GL/59-13500-001) (100 000.00 \$) pour affectation à une dépense en immobilisation effectuée en 2018 : Réfection de la route Lapointe (GL/ 23-04000-521). QUE le montant réservé demeure applicable à la réfection du Centre communautaire.



Plus de 40 artisans du Bas-Saint-Laurent

76, avenue Morel | G0L 1M0 | 418 308-0646
info@lefilbleu.ca | www.lefilbleu.ca

BERNARD GÉNÉREUX DÉPUTÉ
MONTMAGNY—L'ISLET—
KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP

WWW.BERNARDGENEREUX.CA

Conseil municipal de Kamouraska



APPLICATION D'UN BUDGET NON-DÉPENSÉ EN 2018 POUR TRANSFERT À UN SURPLUS CUMULÉ AFFECTÉ POUR L'ANNÉE 2019

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale à procéder au transfert d'un montant budgétaire non-dépensé en 2018 (GL/23 -03000-642) – 48 000.00 \$ pour affectation à un surplus cumulé affecté en 2019 (Rénovation extérieure Centre communautaire).

RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE DES IMMEUBLES MUNICIPAUX & ÉQUIPEMENT POUR L'ANNÉE 2019

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska QUE la municipalité autorise la directrice générale à procéder au paiement de la prime d'assurance applicable aux immeubles municipaux et équipement de voirie pour l'année 2019. Coût total : 33 928.00 \$ (taxes incluses).

DEMANDE D'AUTORISATION POUR CONSTRUCTION D'UNE CITERNE SUR LE LOT 4 007 025 SITUÉ SUR L'AVENUE MOREL

Suite à une conversation téléphonique avec monsieur Pierre Désy de la MRC de Kamouraska, la municipalité n'a pas, pour le moment, à déposer une demande d'intervention, par résolution, à la MRC de Kamouraska, puisque le dossier est déjà ouvert auprès des ministères impliqués soit le Ministère de la Sécurité publique, le MAMH et le MDDELLCC qui sont ouverts à déposer un décret afin que la municipalité puisse construire une citerne dans ce secteur qui est à découvert si un incendie survenait. Ceci dans un but de protection du public et des biens

PÉRIODE DE QUESTIONS

-Suivi à faire avec la SQ (vols dans certains commerces).

-Suivi sur le projet de règlement concernant les débits de boisson = consultation populaire cet hiver/printemps.

-Affichage (opinion des citoyens). À vérifier avec la Régie des permis d'alcool, des courses et des jeux.

-Proposition d'un référendum consultatif (priorisation d'une orientation avant par une consultation populaire).

-Opinion exprimée par un citoyen concernant le projet retiré sur les nouveaux débits de boisson.

-Opinion exprimée par le maire.

-Invitation aux résidents des rangs et du village.

-Sécurité des usagers (piétons) lors du déblaiement des rues.

-Déneigement des trottoirs (informations à prendre à Saint-André).

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résumé du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2018

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires soient adoptées et que le conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2019 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Administration générale 316 312 \$

Sécurité publique 219 263 \$

Transport 427 841 \$

Hygiène du milieu 391 542 \$

Santé & Bien-être 4 200 \$

Aménagement, urbanisme et développement 142 149 \$

Loisirs et culture 152 200 \$

Frais de financement 15 000 \$

Autres frais de financement 1 500 \$

SOUS-TOTAL : 1 670 007 \$

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES

CONCILIATION À DES FINS FISCALES - IMMOBILISATIONS

AMORTISSEMENT (288 311) \$

FINANCEMENT



**Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.**

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi 9 h à 20 h

Jeudi - Vendredi 9 h à 21 h

Samedi 9 h à 17 h

Dimanche 10 h à 13 h

Membre affilié



555, rue Taché

Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0

Tél. : 418 492-1234

Télééc. : 418 492-6221

Courriel : bsr@familiprix.com



Ramonage de cheminées

Frédéric Pilote

Cell. : 418 894-8608

Bur. : 418 860-2100

ramonage.fp@hotmail.com

Ramonage / Inspection
Installation / Réparation
Déneigement de toitures
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0

Conseil municipal de Kamouraska



REMBOURSEMENT DE LA DETTE A LONG TERME (0,00) \$
AFFECTATIONS
 APPROPRIATION DU SURPLUS CUMULÉ NON-AFFECTÉ (17 576) \$
 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 273 500 \$
 FONDS RÉSERVÉS (REMB. FONDS DE ROULEMENT) 2 968 \$
TOTAL DES DÉPENSES & AFFECTATIONS : 1 640 588 \$

ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes :

REVENUS :

Taxes 1 406 046 \$
 Paiement tenant lieu de taxes 5 835 \$
 Transferts 173 145 \$
 Services rendus 11 932 \$
 Imposition des droits 20 000 \$
 Intérêts 7 000 \$
 Autres revenus 16 630 \$
TOTAL DES REVENUS : 1 640 588 \$

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska adopte son plan triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 et prévoit les dépenses suivantes :

ANNÉE 2019

PROJET 2016-04
 Projet mise aux normes de l'eau potable : 341 131.00 \$
 (applicable à la TECQ)
 PROJET 2016-05
 Construction de deux réservoirs-incendie : (Rang du Cap & Route 132) : 220 000.00 \$
 PROJET 2018-05
 Réfection Centre communautaire + aménagement extérieur : 52 000.00 \$
 PROJET 2019-06
 Achat d'un portable : (bureau municipal) 1 500.00 \$

ANNÉE 2020 :

PROJET 2016-05
 Construction réservoir-incendie : (Rang des Côtes) 150 000.00 \$
 PROJET 2018-05

Réfection Centre communautaire + aménagement extérieur : 75 000.00 \$
 PROJET 2018-03
 Réfection (Quai Taché) : 300 000.00 \$
 PROJET : 2019-01
 Réfection (ponceaux routes) : 50 000.00 \$
 PROJET 2019-02
 Agrandissement (garage municipal) : 36 500.00 \$
 PROJET 2019-03
 Agrandissement (toilette plage) : 15 000.00 \$
 PROJET 2019-04
 Achat tracteur pelouse 20 000.00 \$

ANNÉE 2021 :

PROJET 2016-05
 Construction réservoir-incendie : (Rang du Petit Village) 170 000.00 \$
 PROJET 2018-05
 Réfection Centre communautaire + aménagement extérieur : 50 000.00 \$
 PROJET : 2019-01
 Réfection (ponceaux routes) : 50 000.00 \$
 PROJET 2017-02
 Réfection (Route du Pain-de-Sucre) : 220 000.00 \$
 PROJET 2017-03
 Ré-asphaltage (Rang de l'Embaras) : 240 000.00 \$
 PROJET 2017-02
 Réfection (Rang du Cap) : 200 000.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES : (pour les trois années) 1 850 000,00 \$

Avis de motion est présenté par Hervé Voyer qu'à une séance ultérieure, la municipalité adoptera un règlement décrétant les taux de taxation et les tarifications pour l'année 2019. Madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède à la présentation du projet de règlement 2018-08 qui sera adopté à une séance subséquente indiquant les différents taux de taxes et des tarifications applicables à l'année 2019.

FERMETURE DE LA SÉANCE

 **Desjardins**
 Caisse du Centre
 de Kamouraska



418 492-4011



877 851-4011



caisse.t20119@desjardins.com



www.desjardins.com/kamouraska



www.facebook.com/centrekamouraska

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2019

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf messieurs Denis Robillard et Robert Lavoie.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit modifié afin de discuter de la nomination du directeur général adjoint comme premier sujet, tout en conservant le varia ouvert.

NOMINATION DE BENOIT RANDALL À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT que la municipalité de Kamouraska planifie dès maintenant la relève au sein de son administration; CONSIDÉRANT que Benoit Randall possède les connaissances, les compétences et qu'il démontre de l'intérêt pour le poste;

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska procède à la nomination de Benoit Randall au titre de directeur général adjoint.

RÈGLEMENT NO 2018.08 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION & LES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2019.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le règlement numéro 2018-08 décrétant les taux de taxation et les tarifications pour l'année 2019 soient adoptés et que le conseil ordonne et statue comme suit:

ARTICLE 1

Pour une taxe foncière générale de 0.88 \$ / 100 \$ d'évaluation imposable sur une évaluation des immeubles imposables de 127 737 000 \$.

ARTICLE 2

Les taux de taxes et les tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2019.

ARTICLE 3

Le conseil décrète pour l'année 2019 les taxes spéciales de secteur suivantes pour les immobilisations et le fonctionnement du réseau d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux
CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE EN PRÉVISION DES DÉPENSES FUTURES RELATIVES AU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

TAXE SPÉCIALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE (15 %)

En prévision des dépenses futures occasionnées par la réalisation du projet de mise aux normes de l'eau potable, une réserve financière sera créée afin de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires pour le paiement d'intérêts sur emprunt temporaire estimé à 15 000.00 \$, il sera imposé et prélevé sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité pour l'exercice fiscal 2019 conformément au rôle d'évaluation en vigueur représentant 15 % à l'ensemble de la population soit : 0.01 \$/100.00 \$ d'évaluation.

TAXE SPÉCIALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE (85 %)

En prévision des dépenses futures occasionnées par la réalisation du projet de mise aux normes de l'eau potable, une réserve financière sera créée afin de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires pour le paiement d'intérêts sur emprunt temporaire estimé à 15 000.00 \$: 85 % au secteur desservi par le réseau

d'aqueduc municipal, qui s'appliquera comme suit :

TAXES DES IMMOBILISATIONS – AQUEDUC

Consommation de base (compteur): 42,50 \$ (consommation de base: 365 m3 Taxe linéaire : 0,45 / mètre linéaire

Évaluation (secteur) : 0,01 / 100 \$

ARTICLE 4 - TARIFICATION DE SERVICES MUNICIPAUX

TAXE DE FONCTIONNEMENT RÉSEAU AQUEDUC ET ÉGOUTS

Aqueduc : 460,00 \$ par unité de référence (365 m3) (réf. Art.3, Règl.1996.08) Égouts : 260,00 \$ par unité résidentielle de référence (réf. Art.7, Règl.1996.08)

Compteur d'eau : Une location de compteur d'eau est fixée à 5,00\$/résidence/année (Réf.: Règ. 1997-01 & réso. 97.02.22) pour l'entretien des compteurs d'eau sauf les nouvelles résidences qui se sont ajoutées sur le réseau.

ARTICLE 5- TARIFICATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Une tarification à l'unité résidentielle non-desservie par le réseau d'aqueduc et d'égouts sera imposée relativement à la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques (réf. Règlement 2004.09 & Règlement 2004.10) soit 90.00 \$ /an pour deux (2) ans pour les résidences permanentes et 45.00 \$/an pour quatre (4) ans pour les résidences secondaires (chalets) selon la soumission acceptée en date du 5 novembre 2018 applicable aux années 2019 & 2020 pour les résidences permanentes. Le montant pour les résidences secondaires sera réajusté en 2019 & 2020.

ARTICLE 6 - TARIFICATION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La tarification pour le service d'enlèvement, de transport et d'élimination des rebuts pour 2019 est déterminée en fonction de l'unité de référence suivante :

Résidentiel un (1) logement 180.00 \$

ARTICLE 7 – TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.88 / 100 \$ d'évaluation incluant 0.12 \$ / 100

\$ pour les services de police pour l'année 2019 et 0,15 \$ /100 \$ pour la voirie locale conformément au rôle d'évaluation déposé le 12 septembre 2018, mais qui sera en vigueur le 1er janvier 2019.

ARTICLE 8 – TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité de Kamouraska est fixé à 1% par mois (12 % par an) pour l'exercice financier 2019.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-08

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le règlement 2018-08 soit adopté sans modifications.

RÈGLEMENT NO 2018.09 ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX DE STABILISATION DE LA PORTE NO. 1 DE L'ABOITEAU SAINT-LOUIS/SAINT-GERMAIN (TRAVAUX CORRECTIFS) SELON ACTE DE RÉPARTITION PRÉPARÉ PAR LA MRC DE KAMOURASKA ».

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE, sur proposition de Hervé Voyer appuyé par

Conseil municipal de Kamouraska



Michel Dion, que le règlement portant le numéro 2018.09 soit et est adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire la répartition des coûts pour les travaux correctifs de la porte no. 1 de l'Aboiteau Saint-Louis/Saint-Germain au montant de 2 709.39 \$ auprès des propriétaires concernés par ces travaux selon l'acte de répartition inclut au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-09

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le règlement 2018-09 soit adopté sans modifications.

RÈGLEMENT NO 2018.10 ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU J.B. RAYMOND ET SA BRANCHE OUEST SELON ACTE DE RÉPARTITION PRÉPARÉ PAR LA MRC DE KAMOURASKA ».

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE, sur proposition de Viviane Métivier appuyé par Patrick Pelletier, que le règlement portant le numéro 2018.10 soit et est adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire la répartition des coûts pour les travaux correctifs de la porte no. 1 de l'Aboiteau Saint-Louis/Saint-Germain au montant de 4 833.24 \$ auprès des propriétaires concernés par ces travaux selon l'acte de répartition inclut au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-10

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le règlement 2018-10 soit adopté sans modifications.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA FERME M.B. PELLETIER VISANT UNE DEMANDE D'ALINÉATION/LOTISSEMENT DÉPOSÉE À LA CPTAQ

IL A ÉTÉ RÉSOLU D'appuyer dans leur démarche le demandeur Ferme M.B. Pelletier Inc. et le propriétaire 9222-6224 Québec Inc., la demande visant l'autorisation par la CPTAQ de morceler, le cas échéant, et d'aliéner les lots ci-devant mentionnés, pour fins d'exploitation agricole, en faveur de Ferme M.B. Pelletier Inc. ; D'indiquer à la CPTAQ que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ; De recommander à la CPTAQ de donner suite à l'analyse de la demande d'autorisation qui lui est soumise.

LECTURE & DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU CCU

Le directeur général adjoint fait lecture du rapport annuel du Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'année 2018 préparé par madame Valérie Dumont, adjointe administrative.

DOSSIER CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal sur le site internet de la municipalité ou sur place au bureau municipal.

RÉSOLUTION CONSTITUANT L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QU'UNE organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants; QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

Coordonnatrice municipale en sécurité civile : Mychelle Lévesque

Substitut : Michel Dion

Responsable Administration : Valérie Dumont

Substitut : Mychelle Lévesque

Responsable Communication : Denis Robillard

Substitut : Hervé Voyer

Responsable Services techniques : Jérôme Drapeau

Substitut : Steve Dumont

Responsable Services aux sinistrés : Benoit Randall

Substitut : Viviane Métivier

Responsable Transports : Robert Lavoie

Substitut : Patrick Pelletier

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

AUGMENTATION DE SALAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska autorise une augmentation de salaire de 3% pour les élus municipaux et les employés (es) municipaux à compter du 1er janvier 2019 ; QUE la Municipalité autorise une augmentation de salaire de 5 % à l'agent de développement et au Responsable des Travaux publics ; QUE le tarif remboursable pour les frais de kilométrage pour les employés municipaux et les élus municipaux soit maintenu à 0,50 \$/km pour l'année 2019.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES CONCERNANT LES TRAVAUX DE DÉPHOSPHORATION AUX ÉTANGS AÉRÉS

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska mandate la firme-conseils, Guillaume Bouchard, ingénieur, à soumettre une demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ; QUE la municipalité confirme l'engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des

Conseil municipal de Kamouraska



travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ; QUE la municipalité confirme l'engagement à respecter les exigences de rejet, à mettre en œuvre le programme de suivi, à aviser le MELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement, à transmettre les résultats du programme de suivi au MELCC dans le cas d'un projet privé ou au système SOMAEU dans le cas d'un projet municipal et à transmettre la mise à jour du Chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration si le projet inclut des modifications au mode de fonctionnement ou à la capacité de la station d'épuration municipale ; QUE la municipalité démontre que le requérant possède la formation requise pour effectuer cet entretien ; QUE la municipalité confirme son engagement à mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire du MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À TRANS-APTE - TRANSPORT ADAPTÉ – ANNÉE 2019

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle pour l'année financière 2019 son adhésion au Services de transport adapté et collectif – Trans-Apte de La Pocatière qui sera facturée par la MRC de Kamouraska à compter de l'année 2019. Coût : 1 973,00 \$.

INFORMATIONS DU MAIRE

-Les maires de la MRC de Kamouraska rencontreront la députée provinciale le 16 janvier prochain.

-Changements dans l'administration du HLM. Il y aura, pour les trois prochains mois, un conseil d'administration transitoire avant de nommer un CA permanent. Nouvelle direction générale pour le regroupement des HLM avec les municipalités de l'Est, Dominique Barr.

APPROBATION DES COMPTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/12/18 :
87 593.04 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS : 42 693.26 \$

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR DÉCEMBRE : 130 286.30 \$

RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AU GUIDE DU KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle sa participation financière au Guide du Kamouraska. Montant à payer : 500.00 + taxes applicables.

DEMANDE DE COMMANDITE – ALBUM DES FINISSANTS(TES) DE

L'ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET 2018-2019

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska appuie financièrement la demande de l'École secondaire Chanoine-Beaudet concernant l'album des finissants(tes). Contribution financière : 125.00 \$ (1/2 page).

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes applicables en janvier 2019.

FACTURES PAYABLES EN JANVIER 2019 :

-PG Solutions : 12 877.21 \$ (contrats soutien logiciel)

-Groupe Azimut : 1 586.65 \$

-Québec Municipal : 193.51 \$

-Ass. des plus beaux villages : 579.00 \$

-FQM : 1 099.41 \$

-Wolters Kluwer: 700.35 \$

-COMBEQ : 431.16 \$

-ADMQ: 517.38 \$

-Entreprises Jacques Lajoie 178.65\$

-Entreprises Jacques Lajoie 45.99\$

-Servlinks Communication 605.92\$

-Ferme Paradis des Côtes 4148.84\$

-Centre de rénovation Camille Dumais 125.32\$

-Plomberie Chouinard KRT 294.88\$

-Plomberie Chouinard KRT 170.74\$

-MonBuro.ca 277.14\$

-Videotron 42.96\$

-Videotron 110.15\$

PÉRIODE QUESTIONS

-Questionnement sur les travaux extérieurs du centre communautaire. Quel est l'état du projet actuellement

-Intervention au sujet des stationnements de la Fabrique et de la municipalité. La Fabrique Saint-Louis analysera la possibilité de faire des stationnements payants.

-Sécurité routière, une signalisation particulière devrait être réfléchi à l'intersection de la route de Kamouraska et de l'avenue Morel.

-Relève à la direction générale, est-ce que Mme Valérie Dumont a été consultée pendant le processus de sélection. Oui, elle a transmis, par courriel aux membres du conseil qu'elle ne souhaitait pas remplacer ultérieurement le poste à la direction générale.

-Questionnement sur les salaires des élus et des employés municipaux à savoir si cette information est publique. Ce qui est public : La rémunération des élus et de la direction générale. Ce qui n'est pas public : Le salaire de tous les autres employés.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Socio-culturel

La Municipalité de Kamouraska vous invite à vous joindre au comité spécial pour la revalorisation du site patrimonial du Berceau de Kamouraska



Tous les citoyennes et citoyens de la Municipalité et de la région sont les bienvenus. L'objectif principal est de redonner toutes ses lettres de noblesse à ce merveilleux site. Pour démontrer votre intérêt ou en connaître davantage sur le projet, contactez la Municipalité de Kamouraska!

Benoit Randall

developpement@kamouraska.ca, 418 492-6523 poste 3

Socio-culturel

TERROIR KAMOURASKA – ENCORE UNE RÉUSSITE!

Tout au long du mois de décembre se déroulait le Décembre festif, de terroir Kamouraska. Dans les commerces participants, avec tout achat de 10\$ ou

plus, vous aviez un coupon de participation pour gagner le panier cadeau de produits du terroir des commerces participants... Un très beau panier cadeau! Le tirage s'est déroulé le 29 décembre à l'occasion d'un 5 à 7 convivial chez Côté Est où tous les citoyens étaient invités. Le gagnant est Jacques Sirois, un citoyen de Kamouraska.

Les commerces participants : La Poissonnerie Lauzier, Le Jardin du Bedeau, Côté Est, Chocolaterie la Fée Gourmande, Le Comptoir Gourmand, Ferme Gijamika, Fermette Harbour, L'Agnellerie, Quai No3, Quai des Bulles et Le Fil Bleu.

Nous vous informerons prochainement de la programmation de 2019 de Terroir Kamouraska!



RIVIÈRE DU LOUP 

Claude Paradis



Venez me rencontrer, il me fera plaisir de vous conseiller

T. 418 862-3222

C. 418 867.0863

Agenda

FÉVRIER 2019

Calendrier des collectes

15 février	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
12-26 février	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
5-26 février	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes

4 février, 20h00	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
10 février	Fête de l'hiver	Local des loisirs	418 492-6523 poste 3
14 février	Joyeuse Saint-Valentin!		
16 février, 18h45	Sortie raquette pleine lune	Rang du Cap/Rte Lauzier	418 492-6523 poste 3
18 février	Rencontre CCU		418 492-6523 poste 2
19 février, 12h00	Dîner du Club des 50 ans et plus	Centre communautaire	418 492-2984
17 février, 18h00	Soirée de fin de saison—tourisme	Centre communautaire	418 492-6523 poste 3

MARS 2019

Calendrier des collectes

15 mars	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
12-26 mars	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
19 mars	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes

4 mars, 20h00	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
18 mars	Rencontre CCU		
19 mars, 12h00	Dîner du Club des 50 ans et plus	Centre communautaire	418 492-2984

7 AVRIL	CONSULTATION PUBLIQUE POUR PLAN DE DÉVELOPPEMENT		418 492-6523 poste 3
---------	--------------------------------------------------	--	----------------------

Quai des Bulles
Savonnerie artisanale



KAMOURASKA
ATELIER ET BOUTIQUE
66, AVENUE MOREL
418 492-9673
OUVERT À L'ANNÉE 7/7

QUAIDEBULLES.CA

Boulangerie Niemand



Fermé de novembre à avril.
De retour au mois de mai, à très bientôt!

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236

CHOCOLATERIE
La Fée Gourmande
KAMOURASKA




OUVERT À L'ANNÉE **CHOCOLATERIE** **BAR LAITIER**

La Fée Gourmande
65, avenue Morel, Kamouraska
418 492-3030
www.lafeegourmande.ca

Chocolats fins
Caramels et tartinades
Crêpes et desserts
Chocolat chaud maison

Crème glacée molle
Sorbets et gelato maison
Trempages maison
Poutine glacée de Kamouraska



POISSONNERIE
Lauzier

POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL
57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

Livraison partout au Québec
www.poissonnerielauzier.com